



Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

2 décembre 2005

Français

Original : anglais

Seconde session ordinaire de 2005

New York, 28 octobre 2005

Résumé des conclusions

I. Introduction

1. Le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) a tenu sa session d'automne 2005 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 28 octobre.
2. Dans la matinée, le Conseil a tenu une séance privée, présidée par le Secrétaire général, suivie de la session ordinaire l'après-midi.
3. À la séance privée, le Secrétaire général a fait le bilan de l'évolution de la situation politique en Iraq au lendemain du référendum sur la constitution au Moyen-Orient, en République populaire démocratique de Corée et en Amérique latine. Le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a évoqué les perspectives de la réunion du Cycle de négociations de Doha pour le développement devant se tenir à Hong Kong (Chine) en décembre. Sur proposition du Secrétaire général, le Conseil a adopté une déclaration dans laquelle il a exprimé l'appui des organisations du système à la conclusion en temps voulu du Cycle de Doha (voir annexe). Le Conseil a également débattu de la question de la sécurité alimentaire en Afrique et de l'intervention en cas de catastrophes naturelles, et en particulier de l'importance de la préparation et des moyens d'intervention. Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont fait le point de la situation concernant la grippe aviaire et des efforts déployés pour la juguler.
4. Le présent résumé rend compte des travaux de la seconde session de 2005 du Conseil des chefs de secrétariat.
5. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant de sa session ordinaire :
 1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Suite à donner aux décisions issues du Sommet mondial de 2005 et à son Document final.



3. Questions diverses :

- a) Suite à donner aux rapports des comités de haut niveau;
 - i) Dixième session du Comité de haut niveau sur les programmes (6-8 octobre 2005);
 - ii) Dixième session du Comité de haut niveau sur la gestion (10 et 11 octobre 2005);
- b) Dates des sessions de printemps et d'automne 2006 du Conseil des chefs de secrétariat.

6. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil : Paul Wolfowitz, Président de la Banque mondiale, Ann M. Veneman, Directrice générale de l'UNICEF, Antonio Guterres, Haut Commissaire pour les réfugiés, Karen Koning AbuZayd, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Kemal Dervis, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, Pascal Lamy, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce et Supachai Panitchpakdi, nouvellement nommé Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a félicité Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, lauréat du prix Nobel de la paix de 2005.

7. Le Conseil a honoré la mémoire de Joke Waller-Hunter, ancienne Secrétaire exécutive du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, fervente partisane du développement durable, et présenté ses condoléances à la famille de la défunte.

8. Le Conseil a décidé de reporter l'examen des questions administratives à sa session du printemps 2006.

II. Suite à donner aux décisions issues du Sommet mondial de 2005 et à son Document final

9. Les chefs de secrétariat ont exprimé leurs vues sur la suite à donner au Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) chacun dans son organisation et les mesures à prendre dans ce sens. Le Conseil était saisi d'une note intitulée « Suite à donner au Sommet mondial de 2005 dans les organismes des Nations Unies » analysant les décisions issues du Sommet, sous trois grandes rubriques : développement; paix et sécurité collective, droits de l'homme et état de droit et aide humanitaire; et réforme de la gestion.

A. Introduction du Président du Conseil

10. Dans son introduction, le Secrétaire général a souligné qu'il fallait voir dans le Document final du Sommet mondial de 2005 un appel à l'action lancé aux États Membres, à la société civile et aux autres parties prenantes, ainsi qu'à l'ensemble des organismes des Nations Unies. Pour ces derniers, le message était clair : ils doivent devenir plus efficaces et plus efficaces dans leurs divers domaines

d'intervention et agir de manière plus cohérente. La barre avait été placée haut. Les propositions faites au Sommet consistaient en des mesures ambitieuses, qui se voulaient le programme de réforme le plus abouti de l'histoire de l'Organisation. Qu'elles n'aient pas toutes fait l'unanimité, rien d'étonnant à cela quand on considère le grand nombre de questions soumises aux États Membres.

11. Les États Membres ne s'étaient toujours pas entendus sur la réforme du Conseil de sécurité, même s'ils se sont accordés à dire que le changement s'imposait. Dans le domaine de l'environnement, les progrès n'ont pas été à la mesure des attentes, malgré la menace manifeste et le consensus des milieux scientifiques sur la réalité du changement climatique. Le Sommet ne s'était pas non plus prononcé sur la question du désarmement et de la prolifération des armes nucléaires. Que l'on n'ait pas enregistré de progrès dans tous les domaines ne devait néanmoins pas faire oublier les acquis non négligeables.

12. Ce constat valait notamment pour le développement qui était le domaine le plus important aux yeux de la plupart des États Membres. Le Sommet avait été l'occasion d'importants engagements que les organismes des Nations Unies appelaient de leurs vœux depuis des années sur l'allègement de la dette, les projets à impact rapide, l'élaboration de plans nationaux dans le sens de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et, pour les donateurs, de plans de nature à leur permettre d'atteindre l'objectif consistant à parvenir à consacrer 0,7 % de leur PNB d'ici à 2015. Le commerce restait une question majeure à régler. La réunion ministérielle de l'OMC prévue pour décembre à Hong Kong serait décisive. Étant donné les acquis enregistrés dans le domaine du développement, les États Membres avaient la redoutable tâche de faire du Conseil économique et social renforcé une instance stratégique plus efficace, à même de veiller à ce qu'il soit donné suite aux objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, et de donner plus de cohérence à la politique de développement.

13. Autre succès à mettre à son actif, le Sommet a consacré le principe de la responsabilité de protéger. Avancée majeure de l'œuvre normative internationale que le système des Nations Unies réclamait depuis des années, ce principe donnerait à la communauté internationale, agissant par l'intermédiaire de l'ONU et dans le respect de la Charte, les moyens de protéger les peuples contre le génocide, les crimes de guerre, l'épuration ethnique et les crimes contre l'humanité.

14. Autre acquis fort encourageant, le Sommet avait pour la première fois condamné ouvertement et sans équivoque le terrorisme « sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, le lieu et les buts ». Restait désormais pour l'Assemblée générale à conclure une convention générale sur le terrorisme dans l'année qui suivait. Le Secrétaire général s'est dit prêt à appuyer fermement cette entreprise et à mettre à jour la stratégie de lutte contre le terrorisme qu'il avait présentée au début de l'année à Madrid.

15. La décision prise par le Sommet de créer une commission de consolidation de la paix était venue combler un grand vide institutionnel quand on sait que, à la différence du maintien de la paix et du rétablissement de la paix, la question n'entraînait précisément dans les vocations d'aucune entité internationale. La nouvelle commission avait pour mission de faire intervenir tous les acteurs intéressés, de promouvoir la cohérence de l'action locale et internationale et de rester sur la brèche même après le départ des médias. Le Secrétaire général a indiqué que les

États Membres entendaient voir la Commission, ainsi que le Bureau d'appui et le Fonds, devenir opérationnels dès la fin de 2005, échéance d'autant plus réaliste que les négociations entre les États Membres et la planification pour le Secrétariat étaient en très bonne voie.

16. Le Sommet avait également décidé d'instituer un conseil des droits de l'homme et de doubler le budget du Haut Commissariat aux droits de l'homme au cours des cinq années à venir, de manière à permettre à ce dernier de franchir un palier décisif dans la défense de la cause des droits de l'homme, et notamment en renforçant sa présence sur le terrain.

17. Le Fonds pour la démocratie, institué récemment pour aider les pays à instaurer ou à renforcer la démocratie, avait été approuvé par le Sommet. Quinze pays s'étant engagés à y contribuer à hauteur de plus de 42 millions de dollars, ce fonds avait pris un bon départ. D'autres annonces de contributions étaient aussi venues renforcer le fonds d'urgence humanitaire principal, ce qui donnerait aux organismes des Nations Unies les moyens d'intervenir plus rapidement et plus efficacement.

18. Enfin, le Sommet avait souscrit à l'orientation que le Secrétaire général avait donnée à ses propositions de réforme de la gestion, y compris les mesures tendant à renforcer les contrôles, à rationaliser la procédure budgétaire et à accroître la transparence. Le Secrétariat avait entrepris d'instituer un bureau de la déontologie indépendant, une politique de protection des dénonciateurs d'irrégularités et un conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires. Il réexaminait le Règlement financier et les règles régissant la gestion des ressources humaines, dans le but de dégager un modèle de gestion plus souple. Il procédait par ailleurs, à la demande de l'Assemblée générale, à la révision des mandats vieux de plus de cinq ans. Le Secrétaire général s'est dit décidé à saisir l'occasion qui lui était ainsi offerte pour mettre à jour le programme de travail de l'ONU, en revoir les priorités et en éliminer les activités dépassées. Il serait ainsi en mesure d'arrêter une proposition ponctuelle détaillée de départs négociés, et de dégager un profil du personnel qui réponde aux nouvelles priorités définies par l'Assemblée. Autant de mesures qui, venant s'ajouter à d'autres dispositions, aideraient l'ONU à devenir plus efficace, plus efficiente et plus transparente.

19. Le Secrétaire général a informé le Conseil que, courant octobre, il avait saisi les États Membres de son plan de travail pour les mois suivants, traçant les mesures à prendre avant la fin de 2005 et celles qui interviendraient au cours du premier trimestre de 2006 et au-delà, et ce selon les quatre grands axes ci-après :

- Innovations institutionnelles;
- Dispositif de contrôle et d'audit;
- Règlement financier et règles régissant la gestion des ressources humaines;
- Cohérence d'ensemble du système.

20. Ce dernier axe intéressait spécialement le Conseil, les États Membres ayant préconisé une plus grande cohérence stratégique et une meilleure coordination opérationnelle, singulièrement au niveau des pays et demandé au Secrétaire général de leur faire des propositions tendant à améliorer la gestion dans les domaines du développement, de l'assistance humanitaire et de l'environnement. Celui-ci a informé le CCS qu'en l'occurrence sa proposition tendait à confier à un petit groupe

de personnalités extérieures le soin de réfléchir de nouveau à la manière dont le système pourrait resserrer ses activités opérationnelles dans chacun de ces trois domaines, tant au Siège que dans les pays, ce qui soulevait diverses questions de cohérence appelant une réponse collective.

21. Le Secrétaire général a précisé qu'à la différence de celle sur les autres axes sus-évoqués cette réflexion ne pouvait être ni menée dans la précipitation ni enfermée dans le délai du premier trimestre de 2006. Elle devrait être ouverte à tous et se ménager toute latitude pour les débats et contributions. Le Secrétaire général consulterait les États Membres sur la suite à donner aux décisions du Sommet mondial de 2005 dans ce domaine, après avoir consulté les membres du CCS.

22. Pour conclure, le Secrétaire général a évoqué les redoutables attentes que les États Membres, le personnel du Secrétariat et, surtout, les citoyens du monde entier plaçaient dans l'ONU et ceux à qui la direction en avait été confiée. Le système des Nations Unies qui avait des raisons d'être fier de ses acquis et réalisations, par exemple, en tant que champion et avocat des objectifs du Millénaire pour le développement, devait toutefois faire face désormais à un défi très concret. Il appartenait au CCS de faire des atouts du système des Nations Unies – son expérience, son savoir-faire technique, ses réseaux de terrain et ressources – un tout cohérent. Le système devait voir dans l'élan politique et les engagements nés du Sommet une occasion à saisir et à mettre à profit ou risquer d'être évincé.

B. Exposé du Président du Comité de haut niveau sur les programmes

23. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes a rendu compte au CCS des débats que le Comité avait consacrés à sa dixième session, tenue à Frascati, en Italie, du 6 au 8 octobre 2005, à la suite que les organismes des Nations Unies devaient donner au Document final du Sommet mondial de 2005.

24. Le Document final en question était l'expression tangible de la volonté renouvelée de la communauté internationale d'apporter des solutions multilatérales aux problèmes du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de la primauté du droit. Les États Membres s'étaient ainsi engagés à « rendre sa vocation à un système des Nations Unies plus efficace, plus efficient, plus responsable et plus crédible », et à lui donner les moyens de son ambition.

25. Pour accomplir sa mission, le système se devait de mobiliser tous ses moyens – juridiques, analytiques et opérationnels – par exemple, en sorte d'aider de façon systématique les pays à réviser ou arrêter leurs stratégies de développement national, y compris les documents de stratégie de la réduction de la pauvreté, afin d'atteindre les objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale et, notamment, les objectifs du Millénaire pour le développement, à tirer tout le parti possible de l'accroissement substantiel promis de l'aide publique au développement et de l'allègement de la dette, à tirer avantage de la libéralisation du commerce et, enfin, à faire face aux catastrophes naturelles ou dues à l'homme.

26. Le rapport du CCS, intitulé « Un système des Nations Unies unique : catalyseur de progrès et de changement » transmis au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil économique et social avant le Sommet mondial de 2005, a retenu trois pistes à privilégier par le système des Nations Unies : mieux

appréhender les problèmes et mieux gérer le capital de connaissances; mobiliser résolument toutes les ressources et capacités sans exclusive et accroître la transparence et la responsabilité.

27. S'agissant de la cohérence à l'échelle du système de manière générale, le Comité avait souligné que les problèmes du développement, de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme devaient être envisagés comme un tout et que les principales questions horizontales – développement durable, droits de l'homme et égalité des sexes – devaient trouver une place dans les politiques de toutes les organisations.

28. Les organisations membres du Comité avaient également suggéré de recommander le Document final du Sommet à leurs organes directeurs comme base d'un suivi, mieux coordonné par les États Membres et le système des Nations Unies.

29. Le Comité avait évoqué la possibilité d'arrêter une feuille de route, assortie d'indicateurs et de jalons appropriés, qui guiderait la suite à donner au Document final du Sommet, déjà intégré, du reste, dans les priorités de son programme de travail au lendemain du Sommet.

30. Pour ce qui est de la contribution que le système devait apporter à l'élaboration de propositions tendant à voir gérer plus rigoureusement les « entités vouées au développement, à l'environnement et à l'action humanitaire », le Comité avait souligné que ses membres devaient faire preuve de dynamisme tant en interprétant cette disposition qu'en participant activement aux différentes consultations sur la question.

C. Débat du Conseil des chefs de secrétariat

31. Lors du débat qui a suivi, plusieurs membres du CCS ont souligné l'intérêt que le Document final du Sommet mondial de 2005 présentait pour l'action de leur organisation et ont décrit les mesures adoptées pour y donner suite. Ils ont relevé en s'en félicitant que le Document final réaffirmait non seulement les objectifs et les engagements consacrés dans la déclaration du Millénaire et les objectifs de développement arrêtés sur le plan international, issus des sommets et grandes conférences des Nations Unies, mais soulignait aussi l'importance de nouvelles dispositions établies dans ce cadre, concernant des questions qui étaient au cœur des activités de nombreux organismes du système.

32. Dans le domaine du développement, ces questions comprenaient notamment le développement rural et agricole, l'emploi productif et l'emploi décent, la science et la technologie, notamment les technologies de l'information et de la communication et les systèmes d'alerte rapide en cas de catastrophes naturelles, la santé procréative, l'assainissement des taudis et la prévention de leur formation, les investissements et, enfin, les migrations et le développement. On a également fait valoir qu'il fallait créer des emplois pour lutter contre la progression du chômage dans nombre de pays, notamment en Amérique latine. Pour les membres du CCS, en évoquant la santé procréative, le Document final reconnaissait que l'égalité d'accès à ce domaine de la santé était un des moyens d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

33. On retiendra par ailleurs que les États Membres ont fermement réaffirmé leur volonté d'atteindre les objectifs de l'« Éducation pour tous », de l'égalité des sexes

et de l'autonomisation des femmes, de la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies et d'un environnement durable.

34. Plusieurs membres du CCS se sont félicités de constater le regain de volonté d'éliminer la pauvreté et de promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable et de ce que les États ont fermement réaffirmé l'intérêt qu'ils portaient au partenariat mondial pour le développement convenu à Monterrey (Mexique) à la Conférence internationale sur le financement du développement, l'importance qu'il y avait à voir aboutir le Cycle de négociations de Doha pour le développement, et accomplir des progrès sur la question de l'allègement de la dette et de l'aide au développement. Le partenariat pour le développement comportait, entre autres éléments, la mobilisation de ressources et, en particulier, de contributions volontaires non liées, en faveur des programmes d'assistance technique du système des Nations Unies. Les membres du CCS ont par ailleurs souligné que les organisations du système devraient se rapprocher du secteur privé et de la société civile, et établir des partenariats stratégiques avec des entités bilatérales et multilatérales.

35. Les membres du CCS ont en outre fait remarquer que les progrès en matière d'aide et d'allègement de la dette offraient de nouvelles chances de renforcer l'appui du système aux pays en développement et ont insisté sur la synergie à établir s'agissant de la disposition du Document final ayant trait aux stratégies globales de développement national pour atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et du nouveau mandat assigné à la Commission économique et sociale, principal organe de l'ONU chargé de l'évaluation et du contrôle du progrès dans la mise en œuvre de ces objectifs.

36. En ce qui concerne l'environnement, on a souligné qu'il fallait intégrer les questions essentielles – changement climatique, catastrophes naturelles, énergie, eau douce, eau et assainissement, modèles de production et de consommation, produits chimiques, déchets dangereux, gestion des océans, des mers et des zones côtières – dans le contexte du développement et organiser l'intervention coordonnée du système.

37. Il a été suggéré que le Comité pourrait envisager d'élaborer une stratégie à l'échelon du système sur la question du changement climatique, dans la perspective de la troisième Conférence mondiale sur le climat. Dans le même ordre d'idées, on a fait valoir qu'ONU-Eau était un organisme interinstitutionnel efficace, auquel on gagnerait à faire davantage appel s'agissant de la gestion intégrée des inondations et des ressources en eau. On a estimé qu'il conviendrait aussi de fixer des objectifs aux fins de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, par exemple la réduction de moitié du nombre de victimes.

38. À propos du chapitre du Document final consacré à la paix et à la sécurité collective, aux droits de l'homme et à l'état de droit, ainsi qu'à l'aide humanitaire, les chefs de secrétariat ont estimé qu'il était important que le système aide à dégager un nouveau consensus sur la sécurité, à faire accepter le concept de sécurité humaine, à consacrer la responsabilité de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, à institutionnaliser la question des droits de l'homme dans le système et à renforcer les mécanismes de défense des droits de l'homme et, enfin, à intensifier l'action menée contre la criminalité et le terrorisme. Ils ont également dit qu'il était essentiel

d'adopter une convention générale sur le terrorisme et d'élaborer des stratégies efficaces contre ce fléau aux niveaux international, régional et national. À ce propos, les nouveaux protocoles à la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime adoptés par l'Organisation maritime internationale fournissaient une base juridique permettant d'arrêter, de détenir et d'extrader des terroristes présumés se trouvant à bord de navires soupçonnés de se livrer à des activités pouvant mener à une attaque terroriste, ou qui y avaient mené. On a évoqué à titre d'exemple des actes de piraterie et de prise d'otages au large des côtes de la Somalie, qui avaient contribué à alimenter des activités terroristes. Dans le domaine de l'aviation civile, l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Direction du Comité contre le terrorisme avaient dépêché des missions communes auprès des États Membres pour vérifier s'ils respectaient les dispositions de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité relatives aux menaces contre la paix et la sécurité internationales nées d'actes de terrorisme.

39. Les membres du Conseil se sont dits déçus de ce que le Document final ne traitait pas du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, compte tenu des défis présents et à venir en ce domaine, même si l'AIEA, qui poursuivait ses activités de vérification, souhaitait y voir élargir son droit d'inspection. L'Agence demandait aux États Membres d'adhérer au protocole additionnel aux accords de garanties généralisées conclus avec elle-même. Elle intensifiait ses activités tendant à détecter et prévenir le terrorisme nucléaire et prendre, le cas échéant, des mesures correctives dans ce sens et poursuivait ses enquêtes sur le marché noir mondial de la technologie et des matières nucléaires. Elle préconisait également une approche « multinationale » de l'utilisation et du contrôle des technologies nucléaires, faite de garanties de fourniture de matière fissile pour les réacteurs nucléaires et d'un moratoire sur la construction de nouvelles installations d'enrichissement et de retraitement. L'Agence s'est par ailleurs félicitée de l'« initiative norvégienne », qui offrait à la communauté internationale une chance d'aller de l'avant vers le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

40. Au sujet de la réforme de la gestion, on a fait observer que, s'il s'intéressait surtout au Secrétariat, le Document final n'en contenait pas moins des éléments intéressants les autres organisations du système. Certains chefs de secrétariat ont évoqué les mesures de réforme de la gestion prises dans leur organisation, autour des grands axes décrits dans ledit document. Les membres du Conseil ont remercié le Secrétaire général de leur avoir rendu compte des mesures tendant à renforcer la gestion du Secrétariat et ont souligné qu'il était important d'échanger des informations et d'associer le Conseil s'agissant de questions qui intéressent le système dans son ensemble.

41. Les chefs de secrétariat ont accueilli avec satisfaction le Document final, qui traduisait clairement toute l'importance que revêtait la coopération multilatérale et consacrait le rôle fondamental du système des Nations Unies. Ainsi qu'il en a reçu mandat, le Conseil poursuivra l'examen de toutes les questions appelant coordination et concertation à l'échelle du système et, en particulier :

a) Fera des propositions tendant à renforcer la gestion et la synergie opérationnelles, en particulier dans le sens de l'appel lancé lors du Sommet mondial de 2005 à plus de rigueur dans la gestion des organismes dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement. À cet égard, le Conseil a été informé de l'intention du Secrétaire général de charger une petite équipe

d'experts indépendants de jeter un œil nouveau sur la manière dont le système pourrait mieux recentrer ses activités opérationnelles dans ces domaines. Le Conseil a également dit l'importance de la collaboration et de la consultation, s'agissant de l'action à mener à cet égard, selon une optique participative et solidaire;

b) Utilisera toutes les ressources du Comité de haut niveau sur les programmes, en collaboration étroite avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, dans le sens d'une cohérence stratégique et opérationnelle plus poussée, tant au siège que sur le terrain, deux aspects complémentaires aux yeux des chefs de secrétariat. À cet égard, ceux-ci ont souligné qu'il était essentiel de mobiliser les capacités et les ressources du système, y compris les organisations non représentées à l'échelle des pays, et ont appelé le Comité à poursuivre activement son action dans ce domaine;

c) S'inspirera de son propre rapport intitulé *Un système des Nations Unies unique : catalyseur de progrès et de changement* pour dégager à l'intention de l'ensemble du système une approche qui permettra de donner une suite cohérente et coordonnée au Document final;

d) Encouragera les organisations du système à porter le Document final à l'attention de leurs organes directeurs, de sorte que ces derniers puissent concourir à donner une cohérence stratégique et une synergie meilleures au suivi du Sommet;

e) Soutiendra le renforcement du rôle du Conseil économique et social, en particulier en ce qui concerne l'examen annuel de fond, au niveau ministériel, des progrès accomplis dans le sens des objectifs de développement convenus au niveau international, et la tenue d'un débat biennal de haut niveau sur la coopération au développement.

42. Le Comité de haut niveau sur les programmes a été prié d'accorder, dans son propre rapport, une attention prioritaire à la suite à donner au Document final dans les organismes du système, compte tenu des développements qui précèdent et des recommandations formulées, et d'adresser un bilan au CCS de temps à autre.

43. Les chefs de secrétariat ont été informés par l'ONU que le projet de composition et de mandat de l'équipe d'experts extérieurs mentionnée plus haut au paragraphe 20 leur serait communiquée.

III. Questions diverses

A. Décision concernant les rapports des comités de haut niveau

1. Dixième session du Comité de haut niveau sur les programmes, tenue du 6 au 8 octobre 2005

44. Le Président du Comité a rendu compte au Conseil des conclusions de la dixième session tenue du 6 au 8 octobre 2005.

45. Le Secrétaire général a rappelé que l'Assemblée générale procéderait en principe en 2006 à son premier examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés. Il a engagé les membres du CCS à participer aux préparatifs et a demandé au Comité d'informer le

Conseil sur l'état des travaux interinstitutions préparatoires à sa session du printemps 2006.

46. Le CCS a pris note du rapport du Comité et de son programme de travail.

2. Dixième session du Comité de haut niveau sur la gestion, tenue les 11 et 12 octobre 2005

47. Le Conseil a remercié M. David Waller, Directeur général adjoint de l'AIEA, pour le concours essentiel qu'il prêtait au Comité de haut niveau sur la gestion depuis sa création et pour le brio avec lequel il avait assuré la présidence de la dixième session du Comité.

48. Le Secrétaire général a relevé que le modèle du Comité de haut niveau sur les programmes, dont un membre du CCS assurait la présidence, avait fait ses preuves et l'a recommandé au Comité de haut niveau sur la gestion. Dans cet ordre d'idées, il avait demandé à Thoraya Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, qui avait accepté d'exercer cette fonction pendant les deux années à venir. Il a également proposé de désigner Denis Aitken, le Chef de Cabinet du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, Vice-Président du Comité de haut niveau sur la gestion pour la période biennale 2006-2007.

49. Sachant que le rapport de la dixième session du Comité de haut niveau sur la gestion était sur le point d'être approuvé, le Conseil a décidé de se prononcer par correspondance sur son sujet.

B. Dates des sessions du printemps et d'automne de 2006 du Conseil des chefs de secrétariat

50. Le Conseil a confirmé qu'il tiendrait sa session de printemps de 2006 à Madrid, les 7 et 8 avril, à l'invitation du Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme.

51. À propos de sa session d'automne en 2006, le Conseil rappelait qu'il avait retenu la dernière semaine du mois d'octobre pour celle-ci et a décidé que les dates exactes en feraient l'objet de consultations.

52. Le Conseil a rendu hommage à Carlos Magariños, Directeur général de l'ONUDI, dont le mandat venait à expiration en décembre 2005, pour sa remarquable contribution à l'ONUDI et aux travaux du CCS.

Annexe

Déclaration du Conseil des chefs de secrétariat sur le cycle multilatéral de négociations, dans le cadre du Programme de Doha pour le développement et de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (Hong Kong, du 13 au 18 décembre 2005)

Nous, chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies, affirmons de nouveau notre soutien au Programme de travail de Doha, qui place le développement au cœur du système commercial multilatéral; sommes résolus à collaborer étroitement avec l'Organisation mondiale du commerce pour veiller à ce que la prochaine conférence ministérielle devant se dérouler à Hong Kong, qui sera une étape marquante vers la conclusion du cycle en 2006, soit couronnée de succès.

Le commerce international, moteur de la croissance économique, est un élément fondamental de la problématique complexe du développement. L'aboutissement en temps voulu du Cycle de Doha aura des effets positifs et équilibrés et contribuera à une meilleure intégration des pays en développement et des pays les moins avancés dans le système commercial mondial, les aidera à améliorer leur niveau de vie, à réduire la pauvreté et à atteindre les objectifs de développement mondial arrêtés par les dirigeants de toute la planète au Sommet mondial de 2005 ainsi que lors des conférences organisées récemment sous les auspices des Nations Unies.

Si elles aboutissent, les négociations menées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement devraient entraîner une plus grande ouverture des marchés, en particulier aux biens et services au profit des pays en développement et, partant, la diversification vers des secteurs nouveaux et porteurs de biens et services, stimuler la participation à la production mondiale et aux chaînes de la plus-value, et créer de l'emploi. En outre, la modernisation des règles commerciales contribuera à garantir des règles du jeu plus équitables.

D'une manière générale, un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, équitable et non discriminatoire serait de nature à contribuer sensiblement au développement mondial et à favoriser les intérêts de pays à tous les stades de développement.

Pour que ces objectifs deviennent réalité, la prochaine conférence ministérielle doit déboucher sur des avancées considérables, singulièrement dans les domaines cruciaux des négociations, de sorte que le Cycle puisse s'achever à la fin de 2006. Nous exhortons tous les participants à s'engager politiquement dans ce sens. Les principaux pays développés doivent assumer pleinement leurs responsabilités et leur rôle de chef de file pour susciter des progrès notables et ouvrir des débouchés aux pays en développement, spécialement dans les domaines de l'agriculture, des produits non agricoles et du commerce des services.

L'idée de formules cohérentes d'« Aide pour le commerce » ne contribuerait pas peu à permettre aux pays en développement et, en particulier, les pays les moins avancés, de faire face aux coûts de la libéralisation du commerce, de se doter d'une infrastructure commerciale et de renforcer leur capacité de production, afin de tirer

parti des débouchés que le Cycle de Doha pourrait offrir. Il s'agit là d'un complément non négligeable aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce, auquel nous apportons notre appui.

Dans moins de six semaines, les ministres réunis à Hong Kong uniront leurs efforts pour mener le cycle des négociations à son terme à la fin de 2006. Nous exhortons tous les gouvernements qui y participeront à prendre les décisions politiques qui s'imposent pour dégager un consensus, rapprocher les positions et imprimer un nouvel élan aux négociations.
